## TRAITS

## aur la non-prolifdration des armes nucl^aires

<u>les Etats qui concluent le präsent Traitd, ci-aprfcs,</u> ddnommds "les Parties au Traitd",

<u>Considdrant</u> les devastations qu'une guerre nucldaire ferait sublr  $\kappa$  l'humanitd entifere et la ndoessitd qui en result\* de ne aenager auoun effort pour dearter le risque d'une teile guerre et de prendre des mesures en vue de sauregarder la sdouritd des peuples,

<u>Persuades</u> que la proliferation des armes nuoldaires augmenteralt considdrablement le risque de guerre nuoldaire,

In oonformite areo les resolutions de l'Assemblde Odndralc de 1'Organisation des Hations Unles demandant la conclusion d'un accord sur la prevention d'une plus grande disseaination des armes nucldaires,

3'engageant  $\kappa$  coopdrer en vue de faoiliter l'applioation des garaties de l'Agenoe internationale de l'energie atomlque aux activitds nucldaires pacifiques,

Ixnrlciant leur appui aux efforts de recherohe, de mlae au point et autres visant & favoriser l'application, dans 1\* cadre du Systeme dt garanties de l'Agenoe internationale de l'dnergie atomique, du prinolpe d'une garantie efficaoe du flux de matllres brutes et de produits flesiles spdolaux fries A l'emploi d'instruments et autres moyens techniques en oertains points stratdgiques,

kli JSäül! • prinolpe seion lequöl les arantages des applications paolflques de la teohnologie nuoldaire, y oompris tous sous-produits technologiques que les Etats dotds d'armes nucldaires pourraient obtenir par la miss au point de dispositifs nucldaires explosifs, derraient Itre aooessibles, A des fins pacifiques, A toutes les Parties au Traltd, qu'il s'agisse d'Etats dotds ou non dotds d'armes nucldaires,